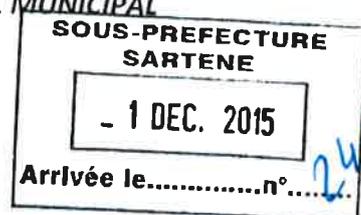


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 34/2015

Séance du 24 novembre 2015



OBJET : REHABILITATION D'UN BÂTIMENT COMMUNAL (PRESBYTERE) – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Nombre de membres : 10
Afférents au conseil : 10
En exercice : 10

Date de la convocation : 13/11/2015
Date d'affichage : 13/11/2015
Ayant délibéré : 8 Votés Pour : 8
Votés Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre novembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur MARTINO Enzo a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	M. BRUNETTI Alain
M. CIPRIANI Jean-Marie	Mme OBENOUS née DURAND Isabelle
M. POLI Jean-Baptiste	
Mme GUIQUET Sandra	Etaient absents
Mme MICHELETTI née MARTINO Jeanne	M. MANTESE Jean-François
M. BRUNETTI Alain	M. POLI Pierre-Antoine
M. MARTINO Enzo	

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'entamer une réflexion sur la réhabilitation du presbytère, bâtiment communal loué à un particulier

- **Considérant** la volonté de la Commune de s'engager dans un programme pluriannuel de réhabilitation des bâtiments communaux.
- **Considérant** la nécessité de procéder au changement des menuiseries vétustes du presbytère, bâtiment loué par la Commune à un particulier, car l'isolation n'est pas ou plus assurée.

Les menuiseries, au nombre de huit, sont très anciennes et ne correspondent plus aux normes en vigueur.

La Commune a décidé de faire appel à l'entreprise Caseo pour la fourniture de menuiseries et à l'entreprise Casanova Ange-François pour la reprise des maçonneries et la pose des menuiseries. Deux devis détaillés ont été établis.

Monsieur le Maire met sur la table les devis. Le montant hors taxe de ces travaux (fourniture et pose) s'élève à la somme de 6 170,00 €.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département de la Corse du Sud.

Le plan de financement serait le suivant :

SUBVENTIONS	%	EUROS
DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD	65 %	4 010,50 €
Part Contributive de la Commune (y compris T.V.A)	35 %	2 159,50 €
	TVA 20 %	600,00 €
	TVA 10 %	2 759,50 €
TOTAL T.T.C.		6 770,00 €

Le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement proposé par Monsieur le Maire.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les financements.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de fournitures et de travaux.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 28 novembre 2015

Le Maire

Jean-Luc MILLO

